Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Agde

La ville d'Agde a lancé la procédure de deuxième modification de son PLU en date du 04 octobre 2022.

Les grands objectifs de la ville

- → Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur de Batipaume ;
- → Modifier l'OAP « entrée du Cap d'Agde » ;
- → Adapter le règlement du PLU sur plusieurs secteurs notamment pour adapter les règles de hauteurs des constructions en fonction des typologies d'habitat, les règles de mitoyenneté ;
- → Actualiser les emplacements réservés (ajout/suppression) pour, notamment la création d'un parc intergénérationnel ;
- → Modifier le règlement de secteur du Capiscol pour harmoniser les règles du PLU avec le cahier des prescriptions architecturales de la zone, notamment sur la gestion des terrains libres ;
- → Rectifier des erreurs matérielles constatées sur le plan de zonage du PLU.



La ville d'Agde prévoit d'informer la population grâce à :

- Des articles dans le bulletin municipal;
- Des parutions dans la presse ;
- La création d'une rubrique consacrée à la modification du PLU sur le site internet de la ville;
- La mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques tout le long de la procédure de modification en mairie, aux horaires et jours habituels d'ouverture.



PARTAGEZ VOTRE OPINION

Le registre pour recueillir les observations de la population est disponible à la mairie de Agde du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.